

Plan régional pour l'Industrie du Futur - Programmes de progression collective

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Présentation du dispositif

- Dans le cadre du Plan Régional pour l'Industrie du Futur, adopté en mars 2017, la Région soutient les projets collectifs visant à mobiliser les entreprises autour d'enjeux communs (métier, marché).
- Pour chaque filière industrielle, la Région soutient les démarches menées dans un objectif de progression collective.
- Ces actions pourront être portées par le réseau consulaire, un syndicat professionnel, un donneur d'ordre, un centre technique.....Elles seront fondées sur la capacité de PME potentiellement concurrentes à travailler conjointement.
- Sont bénéficiaires les entreprises et acteurs économiques ligériens.

Montant de l'aide

- Le montant de l'aide sera fonction du type de projet sélectionné.

Informations pratiques

- Le dossier de demande d'aide doit être déposé auprès de la Région des Pays de la Loire avant l'engagement des dépenses du programme.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Conditions d'accès
 - › Avec partenariat

Organisme

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire
44966 NANTES
Web : www.paysdelaloire.fr